

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (« LA REGIE ») RELATIVE A LA
CAUSE TARIFAIRE 2005 DE GAZIFERE INC.**

1. Référence : Pièce GI-1, document 2, page 2

Préambule :

Taux d'intérêt à long terme sur nouvelle émission de dette à long terme de 7,21 %

Demande :

1.1 Veuillez expliquer et justifier le taux de 7,21 %.

SOMMAIRE DES VENTES ET LIVRAISON DE GAZ

2. Référence : Pièce GI-2, document 4

Préambule :

Évolution des consommations unitaires

Demande :

2.1 Veuillez fournir les consommations moyennes par catégorie d'abonnés et tarifs pour les années de 1999 à 2004 (réelles) et 2005 (budget).

CHARGES D'EXPLOITATION

3. Référence : Pièce GI-4, documents 1, 2, 2.1, 3, 3.1, 4, 4.1, 5, 5.1, 6, 6.1, 7, 7.1, 7.3

Demandes :

3.1 Veuillez fournir pour le Réel 2003, le Projeté 2004¹ et l'année témoin 2005, l'équivalent des pièces déposées au dossier tarifaire 2005.

Veuillez justifier les écarts les plus significatifs (notamment de plus de 10 %) pour chacun des postes concernés.

3.2 Au document 7.1, quant aux « montants facturés par Enbridge Inc. » (hausse de 307 200 \$), pourquoi les montants impliqués n'ont pas été inclus en 1999 ?

¹ Données réelles et projetées pour 2004.

4. Référence : Pièce GI-4, document 7.3

Demandes :

- 4.1** Veuillez justifier le choix du 3% de hausse mentionnée au haut de la colonne 2005 Monthly.
- 4.2** Veuillez expliquer comment sont alloués les coûts suivants à Gazifère par Enbridge Inc. :
- Employee Development;
 - Corporate Aviation;
 - Directors Fees and Expenses;
 - Legal Fees;
 - Business Taxes;
 - Rent & Leases;
 - Industry Associations;
 - Depreciation;
 - Employee Benefits;
 - Other Employee Benefits;
 - EPI Head Office Support.

5. Référence : Pièce GI-4, document 7

Préambule :

Sommaire des charges d'exploitation

Demande :

- 5.1** Veuillez indiquer pour chacune des rubriques :
- la base d'allocation (clé de répartition) des coûts entre Gazifère et les sociétés apparentées ;
 - le coût total par abonné pour Gazifère et pour Enbridge Gas Distribution.

DÉTAIL DES IMPÔTS FONCIERS ET AUTRES

6. Référence : Pièce GI-6, document 1

Préambule :

Évolution du poste impôts fonciers et autres

Demande :

- 6.1** Veuillez fournir pour le Réel 2003 et le Projeté 2004 l'équivalent de la pièce déposée au dossier tarifaire 2005 et expliquer les écarts significatifs.

ADDITIONS EN CAPITAL RÉGLEMENTÉ

7. Référence : Pièces GI-1, document 2, page 1, GI-8, document 4

Préambule :

Conciliation des données 5 390 000 \$ et 5 252 400 \$

Demandes :

- 7.1** Veuillez réconcilier les données selon ces 2 sources quant aux additions en capital réglementé.
- 7.2** Veuillez justifier les additions de 5 390 000 \$ en 2005.
- 7.3** Veuillez comparer les investissements avec ceux de l'année passée.
- 7.4** Veuillez expliquer et justifier les investissements proposés.

8. Référence : Pièce GI-11, document 1, page 4, lignes 26-27

Préambule :

« Gazifère essaie de maintenir le ratio d'équité à plus ou moins 40% en contrôlant ses emprunts à long terme et à court terme et ses émissions de dividendes ».

Demande :

- 8.1** Est-ce que la structure de capital est présumée ou réelle ?

9. Référence : Pièce GI-11, document 1, pages 10-11, question et réponse 20

Préambule :

Le montant total des charges d'exploitation anticipées pour 2004-2005 s'élève à 6 568 800 \$ tandis que l'application de la formule telle quelle pour une année supplémentaire aurait donné un montant de 6 205 400 \$. Malgré l'écart négatif de 363 400 \$, il est possible de conclure que la performance de l'entreprise a répondu aux attentes en dépit de la croissance non négligeable de plusieurs postes de coûts.

Demandes :

- 9.1** À quelles attentes faites-vous référence ? Incluent-elles les gains de productivité réalisés pendant le mécanisme ?

10. Référence : Pièce GI-11, document 1, page 12, lignes 1 et 2

Préambule :

Gazifère considère donc que le niveau des charges d'exploitation prévues pour l'année témoin 2004-2005 est raisonnable.

Demande :

10.1 Afin de valider ce constat, pouvez-vous déposer des données comparatives avec d'autres entreprises de distribution de gaz, dont Enbridge Gas Distribution, normalisées pour le nombre d'abonnés ou volumes selon le «cost driver» utilisé dans la méthodologie d'allocation des coûts disponibles auprès de la Régie.

11. Référence : Pièce GI-11, document 1, page 12, question et réponse 21

Préambule :

Les coûts d'utilisation du système comptable EFS (100 600 \$) ainsi que le support lié à ce système (101 600 \$) sont analysés par Deloitte Consulting. Les résultats de cette étude seront déposés dès que disponibles.

Demandes :

11.1 Veuillez indiquer de manière plus précise quand les résultats de cette étude seront disponibles auprès de la Régie.

11.2 Veuillez présenter la description du mandat de cette étude à venir de Deloitte Consulting.

12. Référence : Pièce GI-11, document 1, page 13

Préambule :

Quant à la rubrique apparaissant à la pièce sur les services entre compagnies affiliées GI-4, document 7, qui s'intitule informatique, au montant de 183 000 \$ pour l'année témoin 2005, ce montant est analysé par Deloitte Consulting et les résultats de l'étude seront déposés à la Régie dès qu'ils seront disponibles.

Demande :

12.1 Veuillez indiquer quand les résultats de cette étude seront disponibles auprès de la Régie.

**13. Référence : Pièce GI-11, document 1, page 13, lignes 15 et 16 à 21
Pièce GI-13, document 9, page 1, rubrique 5.1**

Préambule :

« Le service de facturation n'a pas augmenté et se situe toujours à 13.15 \$ (386 400 \$/ 29 394). De plus, dans la requête tarifaire 2000, une étude sur le « total customer care » démontrait clairement que les coûts de Gazifère étaient moindres que ceux de l'industrie... À la lumière de cette information, on peut donc conclure que ce service, étant sans aucun doute nécessaire, est offert à un prix juste et raisonnable. »

Demandes :

13.1 Nous remarquons à la rubrique 5.1, que la facture totale est de «Billing 1 683 400 \$» ; veuillez réconcilier le montant pour le coût de facturation de 386 400 \$ avec le chiffre de 1 683 400 \$ de l'étude de l'allocation des coûts.

- 13.2** Veuillez déposer une comparaison entre les coûts du « Total Customer Care » prévus par la demande actuelle et ceux de l'industrie. Déposer, si disponibles, des chiffres mis à jour pour l'industrie.

14. Référence : Pièce GI-11, document 1, page 14

Préambule :

Si Gazifère n'avait pas accès à l'expertise fournie par Enbridge Gas Distribution, Enbridge Commercial Services et Enbridge Inc., elle devrait procéder à l'embauche de ses propres experts (ingénieurs, économistes, etc.) et à l'acquisition d'équipements spécialisés, et ce, à grands coûts.

Demandes :

- 14.1** Est-ce que Gazifère a considéré obtenir l'expertise dont elle a besoin par d'autres modes que l'embauche? Si oui, quels sont les modes que vous avez considérés et dans quels domaines? Si non, pourquoi?
- 14.2** Avez-vous considéré obtenir l'expertise via l'impartition sur le marché (externe à Enbridge) ? Si non, pourquoi ?

ALLOCATION DES COÛTS

15. Référence : Pièce GI-13, 5.1 Functionalization-Documents 4 Rate Base-Item 2.4

Préambule :

Item 2.4, Tools and Work Equipment, is primarily used by the Construction and Service Departments and is accordingly functionalized to mains and services categories, 35 % and 65 % respectively

Demande :

- 15.1** Veuillez expliquer pourquoi les taux de fonctionnalisation de 50% relatifs à la cause tarifaire 2004 ont été modifiés pour la cause tarifaire 2005.

CHANGEMENT D'ANNÉE FINANCIÈRE

16. Référence : Pièce GI-11, document 1, page 16

Préambule :

Dans le cadre de sa demande tarifaire 2004-2005 (RP-2003-0203) déposée le 17 décembre 2003, Enbridge Gas Distribution Inc. a indiqué son intention de changer la fin de son année financière du 30 septembre au 31 décembre afin que celle-ci coïncide avec l'année de calendrier, avec effet à compter du 31 décembre 2005. Si la Commission de l'énergie de l'Ontario approuve la demande d'Enbridge Gas Distribution Inc., Gazifère entend changer son année financière du 30 septembre au 31 décembre avec effet à compter du 31 décembre 2005.

Demandes :

- 16.1** Veuillez indiquer si les années témoin et tarifaire concorderont avec l'année financière, c'est-à-dire le 31 décembre de chaque année.

- 16.2** Si elle ne concorde pas, veuillez indiquer le fonctionnement de la fermeture des livres en pareil cas. Sera-t-il possible d'obtenir les données à partir des états financiers vérifiés et de les comparer à l'année tarifaire.
- 16.3** Si elle concorde, veuillez expliquer les impacts sur la période tarifaire de changer l'année tarifaire au 1er janvier.
- 16.4** Veuillez indiquer quels sont les avantages et les désavantages de ce projet pour Gazifère et les clients de celle-ci.

17. Référence : Pièce GI-11, document 1, page 17

Préambule :

Gazifère a besoin d'une décision dans les meilleurs délais afin de lui permettre de procéder aux changements des systèmes informatiques.

Demandes :

- 17.1** Veuillez expliquer en quoi consistent les changements aux systèmes informatiques.
- 17.2** Veuillez expliquer pourquoi ces changements informatiques sont urgents?
- 17.3** Quels sont les coûts de ces changements informatiques imputés à Gazifère. Expliquer en détails.
- 17.4** Veuillez préciser si d'autres coûts seront imputés à Gazifère. Si oui, expliquer.

SUPPLÉMENT DE RECOUVREMENT

18. Référence : Pièce GI-11 document 1, pages 1 et 2

Préambule :

Lors de la demande tarifaire 2003-2004, Gazifère a calculé le supplément de recouvrement 2004 selon une moyenne arithmétique des suppléments de recouvrement des cinq dernières années. La Régie a retenu le montant établi selon la méthode utilisée dans les dossiers précédents. Dans le présent dossier, Gazifère indique qu'elle partage l'opinion de la Régie à l'effet que la méthode utilisée doit être liée aux revenus des ventes budgétisées pour l'année témoin en question et a mis à jour le ratio appliqué à ces revenus afin qu'il reflète les données les plus récentes. Ce ratio s'établit à 0,4 % pour l'année témoin 2004-2005.

Demandes :

- 18.1** Veuillez présenter, pour les 5 dernières années, le ratio du supplément de recouvrement aux ventes budgétisées et comparer ces données budgétisées aux données réelles. De plus, veuillez expliquer l'évolution du ratio et les écarts importants avec les données réelles.
- 18.2** Veuillez présenter, à partir de comparables, un balisage du ratio du supplément de recouvrement aux ventes budgétisées depuis 5 ans. Expliquer en détail votre analyse.

AJUSTEMENT SUBSÉQUENT DES TARIFS

- 19. Références :** i) Document « APPLICATION FOR RATE ADJUSTMENT Gas Cost First Quarter - Test Year 2005 », page 2, paragraphes 4 et 5
ii) Document « APPLICATION FOR RATE ADJUSTMENT Gas Cost Fourth Quarter - Test Year 2004 », page 2, paragraphe 5

Préambule :

Le paragraphe 4 du premier document cité ci-dessus explique que, en utilisant la méthode QRAM et les nouveaux tarifs proposés, Enbridge propose un tarif de fourniture (« utility price ») pour le premier trimestre de l'année tarifaire 2005 (Test Year 2005) de 332,236\$/10³m³. C'est le coût utilisé comme base de calcul pour les ajustements du 1^{er} octobre 2004. Le coût de base utilisé pour l'ajustement du 1^{er} juillet 2004 était de 332,911\$/10³m³.

Il est d'ailleurs mentionné au paragraphe 5 que les nouveaux taux, en comparaison des taux actuels (EB-2004-0266) donnent lieu à une diminution des tarifs pour les clients résidentiels moyen (« typical »).

Demande :

- 19.1** Veuillez expliquer comment le taux calculé de 332,236\$/10³m³ comparé avec le dernier taux proposé de 332,911\$/10³m³ qui servait aux calculs pour l'augmentation du 1^{er} juillet 2004 résulte en une augmentation du coût du gaz et des tarifs pour Gazifère ?

- 20. Références :** i) Document du Tarif 200 déposé avec l'application pour ajustement subséquent du 1^{er} octobre 2004, requête EB-2004-0428 de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)
ii) Document du Tarif 200 déposé avec l'application pour ajustement subséquent du 1^{er} juillet 2004, requête EB-2004-0266 de la CEO

Préambule :

La structure des taux de distribution du Tarif 200 présenté dans le premier document mentionné présente des changements par rapport à celle du deuxième document mentionné. Les frais de base diminuent alors que les taux unitaires au volume retiré augmentent.

Demandes :

- 20.1** Veuillez expliquer les changements et faire le lien avec l'ajustement trimestriel demandé par Enbridge.
- 20.2** Veuillez expliquer pourquoi les changements apportés au Tarif 200 résultent en une hausse des coûts de l'ordre de 2 000 000 \$ pour Gazifère.
- 20.3** Comment est-ce que la nature interruptible du Tarif 9 est prise en compte dans la tarification de Gazifère par ses affiliés ?

CORRECTION – DOSSIER DE FERMETURE

21. Référence : Pièce GI-11, document 1, pages 17 à 19, questions 30 à 40

Préambule :

Les degrés-jours réels de l'année témoin 2003 utilisés pour effectuer le calcul de la normalisation de la température étaient incorrects puisqu'ils ont été établis avec une température de référence de 14,6 degrés alors que la température de référence de Gazifère est de 14,0 degrés.

Demandes :

- 21.1** Veuillez expliquer comment une telle erreur s'est produite, quelle en est l'origine?
- 21.2** Veuillez donner le calcul précis des degrés-jours utilisés dans le dossier R-3524-2003 et refaites le calcul avec les degrés-jours qui auraient dû être utilisés. Veuillez présenter les résultats mensuels en comparant les résultats utilisés avec les résultats corrigés.
- 21.3** Quelle température de référence a été utilisée dans les cinq dossiers précédents?
- 21.4** Veuillez faire le même calcul que celui demandé dans la demande 21.2 ci-dessus pour les montants utilisés dans le dossier de fermeture des livres 2002, R-3508-2003.

SOMMAIRE DES VENTES ET LIVRAISONS DE GAZ

22. Référence : Pièce GI-2, documents 2 et 4, page 4

Préambule :

« Grand Total, document 4 à la page 4, reflète l'évolution des comptes clients, le nombre moyen de factures, les volumes de gaz vendu et les revenus, les résultats de 2004 (5+7) normalisé comparés aux prévisions de la cause tarifaire 2005 se résument ainsi : augmentation de 4,7% du nombre moyen de factures, baisse des volumes de 0,6% et hausse des revenus de 6,9%. »

Demande :

- 22.1** Pourriez-vous faire le point sur ces résultats, tout en sachant que les volumes de gaz vendu aux industriels ont baissé substantiellement.

RATIOS FINANCIERS, SUIVI DE LA DÉCISION D-2004-78

23. Référence : Pièce GI-11, document 1, page 5

Préambule :

« Au témoignage de Madame Lucie Vandal-Parent, il y est indiqué : au Ratio de liquidité général : En général, ce ratio se situe à 1. Le ratio de Gazifère est donc très bas par rapport à ce qu'on retrouve en général. Cependant, les chiffres utilisés pour les calculs proviennent du bilan de l'entreprise qui représente la situation financière à un moment bien précis. Ces chiffres peuvent varier d'année en année et aussi au cours de l'année.... Par contre, il est à noter que Gazifère n'est tout de même pas confrontée à un très grand risque financier à cause de son affiliation à Enbridge Inc. »

Demandes :

- 23.1** Veuillez expliquer les considérations prises en compte par Gazifère pour maintenir le ratio de liquidité général en deça de 1.

- 23.2** Comment la gestion de l'encaisse est-elle faite par Gazifère et quelles sont les ententes entre Gazifère et Enbridge Inc. à ce sujet.
- 23.3** Quelles sont les modalités de remboursement par Gazifère de la dette à court terme ?

FONDS DE ROULEMENT

- 24. Référence :** Pièces GI-8, document 3, page 1 et GI-12, document 2, page 4

Préambule :

« Les besoins en fonds de roulement augmentent de 529 000\$, soit de 165,3% (cause 2005 vs 2004 (5 +7) »

Demande :

- 24.1** Veuillez expliquer comment une variation de quelques jours, telle que présentée à la Figure 1 de la Pièce GI-12, document 2, page 4, puisse augmenter substantiellement les besoins en fonds de roulement.

UNIT RATES AND REVENUES BY COMPONENT AND RATE CLASS

- 25. Référence :** Pièce GI-14, document 7

Demandes :

- 25.1** Pour les variances, à la colonne 6, veuillez fournir les données à une décimale près, (à titre d'exemple 4,8).
- 25.2** Veuillez fournir un document similaire au présent indiquant les coûts **par abonné** (plutôt que par m³) pour chaque tarif.

NOUVEAU RÉSEAU INFORMATIQUE

- 26. Référence :** Pièce GI-11, document 1, page 19, lignes 28 et suivantes

Préambule :

Les réseaux de distribution de Gazifère et de Enbridge Gas Distribution sont étroitement liés et Enbridge n'offrira plus de support pour les systèmes Legacy devenus désuets, Gazifère utilisera aussi le nouveau système « EnVision » pour la gestion de la construction et le maintien de son réseau de distribution. Les montants qui seront facturés à Gazifère ne sont pas connus avec précision à ce moment-ci. Gazifère les déposera dès que possible.

Demande :

- 26.1** Quelles sont les économies ou autres avantages du nouveau système « EnVision » pour Gazifère ?